BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

REMISE À PLAT DE LA PROCÉDURE PÉNALE - Sous 1 mois, bilan par le Garde des Sceaux des simplifications déjà engagées ; Complément sous 3 mois ; Dans le cadre des États généraux de la Justice, travaux plus longs conduits par le Garde des Sceaux avec des parlementaires, des juristes, etc. pour repenser les grands équilibres et engager une réécriture du code.

PRÉSENTATION D'UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR LES SÉCURITÉS INTÉRIEURES (PRÉSENTATION EN CONSEIL DES MINISTRES DÉBUT 2022) ASSORTIE DE MOYENS.

EXIGENCE NUMÉRO 1 : « PLUS DE BLEU SUR LE TERRAIN » - Doublement sous 10 ans de la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique ; Engagement d'un travail de fond sur les cycles horaires dans la police (finalisé au 1er janvier) ; Révision du système des mouvements de nominations (finalisée au 1er janvier).

EXIGENCE NUMÉRO 2 : MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES - Mise en œuvre de la plainte en ligne dès 2023 et possibilité d'un suivi pour les victimes, avec des référents à qui s'adresser au sein des forces de l'ordre et des applications numériques dédiées ; Amélioration de l'accueil dans les commissariats et casernes (formation, aménagement des locaux).

RENFORT HISTORIQUE DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : 500 millions d'euros pour la mise en œuvre des premières mesures du Beauvau de la sécurité, portant le total de l'augmentation du budget du MI à 1,5 Md d'euros de budget en 2022 pour le MI.

Exemple d'investissement : 11 000 véhicules commandés en 2022, soit le double de cette année. 2/3 des véhicules auront été renouvelés sur le quinquennat.

AMELIORATION DE LA FORMATION : Moins de 6 mois entre l'obtention du concours et l'entrée en école ; Nouvelles structures de formation : Académie de police dans laquelle passeront tous les policiers ; centres régionaux et spécialisés pour les policiers et gendarmes ; Extension du temps de formation initiale de 4 mois et du temps de formation continue de 50%.

STRATÉGIE DE DISSUASION ET TRANSPARENCE : Dotation individuelle en caméras-piétons de chaque fonctionnaire de police et gendarmerie d'ici fin 2022 (contre une par patrouille aujourd'hui) ; Déploiement des caméras-embarquées sur les véhicules à compter de 2023 ; Renforcement du déploiement de la vidéo protection par les collectivités.

LANCEMENT D'UN PLAN POUR L'INVESTIGATION DÈS LA FIN DE CETTE ANNÉE : Intégration de la formation OPJ dans la formation initiale de tout policier et gendarme ; Mise en place des « greffiers de police et de gendarmerie » (personnels administratifs) pour soulager les enquêteurs.

CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION AU MAINTIEN DE L'ORDRE ET VIOLENCES URBAINES EN RÉGION PARISIENNE

CRÉATION DE NOUVELLES COMPAGNIES DE CRS ET EGM POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

NOUVELLE VERSION DE SCHÉMA NATIONAL DE MAINTIEN DE L'ORDRE EN NOVEMBRE

POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE - Mise à niveau des équipements et protection ; Création d'un nouveau statut.

PLUS DE HIÉRARCHIE SUR LE TERRAIN - Rehaussement du taux d'encadrement pour permettre un commandement 24/24 – 7/7 ; Création de directions départementales de la police nationale.

NOUVEL UNIFORME DE LA TENUE DES POLICIERS PLUS MODERNE (DÉPLOIEMENT AU 1ER TRIMESTRE 2022)

CRÉATION D'UNE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA POLICE dotée de 30 000 réservistes et 20 000 réservistes supplémentaires pour la GN ;

TRANSPARENCE ACCRUE : Publication des rapports IGPN / IGGN et décision systématique des Directeurs généraux à la suite leur publication ; Proposition faite aux Présidents des chambres parlementaires de créer une délégation de contrôle parlementaire des forces de l'ordre (sur le modèle de la délégation parlementaire au renseignement).

INITIÉ EN FÉVRIER 2021, LE BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ S'ACHÈVE DONC.

SYNERGIE-OFFICIERS Y A LARGEMENT CONTRIBUÉ, FORT D'UNE EXPERTISE ET DES SUJETS DÉJÀ PORTÉS LORS DE LA RÉDACTION DU LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, ET EXPRIMANT ENCORE UNE FOIS LES ASPIRATIONS DES OFFICIERS À UNE AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS D'EXERCICE ET DE VIE TOUT EN PERMETTANT UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC DE LA SÉCURITÉ.

SYNERGIE-OFFICIERS a pris acte des déclarations et de la stratégie annoncée par le Président de la République ce mardi 14 septembre à l'ENP de Roubaix, et articulée autour de mesures inspirées pour partie de nos travaux. Elle propose ainsi de penser la « police de 2030 » à travers :

→ **LA RÉÉCRITURE DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE ACCOMPAGNÉE DE MESURES DE COURT TERME** : suppression des rappels à la loi, élargissement de l'application de l'amende forfaitaire, nouvelles mesures de simplification d'ici trois mois.

Des travaux de plus long terme devraient rechercher une simplification plus aboutie et des remises à plat de certains aspects de la procédure désormais obsolètes et complexes comme la fusion des cadres d'enquête de flagrance et préliminaire.

Si nous ne doutons pas de la volonté affichée, nous avons l'expérience de travaux passés, commandés sous l'égide des présidents Sarkozy et Hollande et qui ont accouché… d'alourdissements supplémentaires ! En cause, les forces de réfraction habituelles : magistrats qui préfèrent le statu quo et le puissant lobby des avocats qui s'ingénie à faire passer des mesures formelles de plus en plus ubuesques pour faire tourner le business.

Nombre de politiques et de parlementaires étant eux-mêmes avocats, le mélange des genres est patent mais malheureusement efficace. **Dernier exemple en date : l'introduction de la présence de l'avocat en perquisition. Nous attendons donc de voir ce qui sera adopté par la future législature de 2022.**

→ **LA PRÉSENTATION D'UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ASSORTIE DE MOYENS DÉBUT 2022 , avec une augmentation conséquente du budget du ministère de l'Intérieur de 1,5 milliard d'euros pour l'année prochaine.**

5 % de cette somme sera dédiée à des mesures catégorielles dont les pistes pour les officiers vous ont été exposées dans notre communication du 15 septembre.

Néanmoins, la LOPSI s'inscrivant sur un plan pluriannuel, **SYNERGIE-OFFICIERS exige l'inscription de mesures significatives au premier rang desquels une augmentation substantielle de l'IRP qui n'a pas été revalorisée depuis plus de 10 ans.**

Concernant une présence hiérarchique accrue en contrepartie d'une meilleure promotion, cela concerne l'augmentation du nombre de gradés et leur présence dans des emplois non administratifs.

SYNERGIE-OFFICIERS EST LE SEUL SYNDICAT D'OFFICIERS À AVOIR FIXÉ UNE LIGNE ROUGE ABSOLUE SUR LA VOLUMÉTRIE DU CC. NOUS N'ACCEPTERONS PAS UNE REFLATION DES OFFICIERS QUI ABOUTIRAIT À UNE RÉGRESSION STATUTAIRE ET FONCTIONNELLE. BIEN AU CONTRAIRE, NOUS TRAVAILLONS ACTUELLEMENT SUR LES SUBSTITUTIONS DE POSTES DE COMMISSAIRES QUI SERONT ATTRIBUÉS AUX OPN.

Vous l'aurez compris, ces chantiers demeurent vastes et leurs modalités d'application encore à définir.

SYNERGIE-OFFICIERS SERA DONC PARTICULIÈREMENT VIGILANT QUANT À LA DÉCLINAISON RÉELLE DE CES MESURES, ET VEILLERA À CE QUE LE RÔLE DES CADRES DANS LEUR MISE EN ŒUVRE QUOTIDIENNE SOIT PLEINEMENT RECONNU ET S'ACCOMPAGNE D'UNE JUSTE RÉTRIBUTION EN TERMES D'AVANCEMENT ET D'INDEMNITAIRE.

LES ANNONCES CATÉGORIELLES QUI DEVRAIENT ADVENIR DANS LES PROCHAINS JOURS IRONT, N'EN DOUTONS POINT, EN CE SENS. « LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS », A PRÉCISÉ LE PRÉSIDENT LA RÉPUBLIQUE.

SYNERGIE-OFFICIERS EN FAIT, COMME VOUS, SON DEVOIR QUOTIDIEN, ET S'ATTACHERA POUR VOUS, OFFICIERS, À OBTENIR LES DROITS QUI S'Y ATTACHENT.

Le Bureau National

SYNERGIE OFFICIERS